

LA DÉCLARATION, ÉTAPE PAR ÉTAPE (ESPACE PARTICULIER)

ÉTAPE 1 – CONNECTION À L'ESPACE PERSONNEL IMPOTS.GOUV.FR



impots.gouv.fr



- Votre espace particulier
- Votre espace professionnel
- Contact et RDV

Connexion à votre espace particulier

Numéro fiscal
13 chiffres

Mot de passe

Connexion

Il s'agit des mêmes identifiant / mot de passe que pour votre déclaration d'impôt sur le revenu

ÉTAPE 2 – CONNECTION À LA DÉCLARATION DES BIENS IMMOBILIERS

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents ² | **Biens immobiliers** | Déclarer | Autres services

MES BIENS

🔍 Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

▼ 13 déclarations attendues

🔍 Détailler les biens

Déclaration d'occupation et de loyer attendue

Déclaration d'occupation et de loyer attendue

Déclaration d'occupation et de loyer attendue

7m² | 101m² | 9 pièces | 4m²

Déclaration d'occupation | Consulter

Déclaration d'occupation | Consulter

Déclaration d'occupation | Consulter

DÉCLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA DÉCLARATION D'OCCUPATION

2 RUE, - 69700 GIVORS

Les informations détenues par l'administration indiquent qu'il s'agit de votre résidence principale.

Ce bien est occupé par :

- I GISELE SUZANNE RENEE

Depuis le 1er janvier 2023, en tant que propriétaire, vous avez l'obligation de déclarer qui occupe vos locaux d'habitation.

Si ces informations sont exactes, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Aucun changement ».

Si la situation a changé, nous vous invitons à cliquer sur le bouton « Nouvelle situation ».

Précédent

Aucun changement

Nouvelle situation

Cliquer ici si les informations sont exactes, sinon, cliquer sur « nouvelle situation »

ÉTAPE 3 – DÉCLARATION D'UNE NOUVELLE SITUATION

Dans ce cas, vous êtes invité par le portail à remplir différents encadrés relatifs aux informations évoquées ci-dessus, écran par écran.

En fin de parcours, vous devez valider la déclaration.

Vous pouvez retrouver [ici](#) la communication de l'administration fiscale sur ce sujet.

NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION POUR :

- Vous accompagner dans la réalisation de cette nouvelle formalité obligatoire ;
- Faire le point, avec vous, sur la taxation de vos différents biens immobiliers et vous assurer de la régularité des impositions mises à votre charge à ce titre.